

Parc marin du Cap Corse : Les élus et les socio-professionnels exigent la corsisation des emplois

Rédigé par Nicole Mari le Vendredi 23 Juin 2017 à 22:36 | Modifié le Samedi 24 Juin 2017 - 01:27

Polémique sur les emplois, lors de la réunion du Conseil de gestion du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate (PNMCCA), vendredi matin, à Canari. Les élus, les socio-professionnels et les représentants associatifs, sous la houlette du président du parc et président du Conseil exécutif de la Collectivité territoriale (CTC), Gilles Simeoni, ont voté, à l'unanimité, une motion exigeant la préférence locale au niveau des recrutements sur quatre postes à pourvoir. Une motion peu appréciée par les représentants de l'Etat qui estiment que, le parc marin dépendant de l'Agence de la biodiversité, les recrutements sont nationaux.



Le parc marin du Cap Corse, ilot Capense, commune de Centuri.

Pour l'Etat, c'est une querelle de clocher. Pour les élus locaux, un casus belli. L'objet de la discorde, ce sont les cinq postes mis à disposition du parc marin par l'ex-ministre de l'environnement, Ségolène Royal. Un poste de direction et quatre postes de gardes et de techniciens, ouverts aux fonctionnaires de tous les corps d'Etat et aux fonctionnaires territoriaux, en plus des quatre postes transférés par l'Office de l'environnement. Le premier ne pose pas problème et devrait être attribué à Maddy Cancemi, l'actuelle Directrice de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio. La polémique naît sur les seconds. En février, l'agence française de la biodiversité, qui gère tous les parcs naturels marins de France, nomme un premier garde sans en avertir ni le Conseil de gestion, ni la Collectivité territoriale de Corse (CTC), ni l'Office de l'environnement, et demande à ce dernier d'héberger le garde dans ses locaux. La majorité du Conseil de gestion, composé, en plus des représentants de l'Etat, d'élus locaux, des socio-professionnels et d'associations maritimes ou de protection de l'environnement, n'apprécie pas cette nomination « *en douce* », mais comme le fonctionnaire en question était déjà en poste en Corse dans les services de l'Etat, l'affaire en reste là.

La règle du jeu

Elle rebondit lors de la procédure de recrutement de deux autres gardes. Un appel à candidature est lancé. Des personnes candidatent, à la fois, au niveau national, au sein de l'Agence de la biodiversité, et au niveau des collectivités locales. Le Conseil de gestion demande que les candidatures soient classées en fonction d'un certain nombre de critères, en premier lieu la connaissance du milieu local. Il établit, donc, un classement et met en tête trois fonctionnaires territoriaux. « *Ils ont été choisis pour leurs liens forts avec le Cap Corse dont ils sont originaires et leurs compétences qui sont réelles, leur profil correspond parfaitement au profil du poste demandé. Ils sont vraiment au top !* », commente un élu territorial. « *Or,*

aujourd'hui, l'Etat nous dit que ces postes sont pour des fonctionnaires du ministère de l'Environnement. Ce sont des gens qui n'ont aucun lien avec la Corse. Il y en a même un qui vient des Alpes et qui n'a même pas l'expérience de la mer ! Ce n'est pas possible ! Ce n'est pas ce qui était prévu au départ par Ségolène Royal. L'Etat a changé la règle du jeu. Ce n'est pas normal ! On n'est pas d'accord ! ».

La préférence locale

La « règle du jeu » a été définie par Ségolène Royal qui avait accepté d'ouvrir ces postes aux fonctionnaires territoriaux. L'ex-ministre n'étant plus là pour arbitrer, l'Agence de la biodiversité, qui met ces postes à disposition et les finance, récuse l'accord avec Ségolène et entend revenir à la règle en vigueur au niveau national. « *Le Sous-Préfet de Calvi nous a expliqué que les règles sont les mêmes pour tout le monde, que les recrutements sont nationaux, ce sont des postes du ministère de l'Environnement que l'Etat les met à disposition, et que, de toute façon, c'était eux qui décidaient ! Dans ce cas, il fallait nous le dire dès le départ ! Il ne fallait pas laisser les fonctionnaires territoriaux se porter candidats* », résume un responsable associatif. « *A compétence égale, il n'y a pas de raison de ne pas choisir des fonctionnaires corses. Nous avons besoin de techniciens qui connaissent le terrain. On ne peut pas faire un parc marin sans exiger que les gens qui y travaillent aient une motivation particulière et une référence culturelle par rapport à ce parc. C'est la condition de la réussite !* », poursuit-il.

Une motion à l'unanimité

Résultat : le président du Conseil de gestion et les vice-présidents montent au créneau et proposent, lors de la réunion de Canari, de voter une motion exigeant le retour à la règle du jeu ratifiée par Ségolène Royal, et surtout la préférence locale dans les recrutements. Le texte est court et clair : « *Le Conseil de gestion du PNMCCA réaffirme solennellement son attachement aux principes de transparence, d'équité et de valorisation de compétences locales concernant tous les recrutements au sein de l'institution. Il demande avec force que ces principes soient mis en œuvre, y compris pour les postes financés par l'AFB (Agence française de la Biodiversité). Il souhaite, en conséquence, que les critères de connaissance du milieu marin local, de sa langue et de sa culture, soient effectivement pris en compte dans tous les recrutements à intervenir au sein du PNMCCA. Il demande avec force également à être associé ou consulté pour les recrutements en cours à intervenir sur les postes financés par l'AFB* ».

La motion est adoptée par le Conseil de gestion, à l'unanimité des votants, les services de l'Etat, qui, comme à leur habitude, n'ont pas participé au vote, font grise mine.

Les affectations à ces postes seront décidées, la semaine prochaine, par une Commission paritaire du ministère de l'Environnement. Le Conseil de gestion, qui espère que l'Etat prendra son avis en compte, reste sur la défensive. Affaire à suivre...

N.M.

Source :

<http://www.corsenetinfos.corsica>